



# DICR!M

Document  
d'Information  
Communal  
sur les Risques  
Majeurs





## Risque majeur : qu'est-ce que c'est ?

C'est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou causé par l'homme, dont les effets peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants.

Deux critères le caractérisent :

- sa faible fréquence ;
- son éventuelle gravité : dommages importants aux biens et à l'environnement.

Sur le territoire national on compte huit types de risques naturels : inondations, séismes, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, avalanches, feux de forêt, cyclones, tempêtes et quatre risques technologiques : nucléaire, industriel, transport de matières dangereuses et rupture de barrage.

## Dossier d'information communal sur les risques majeurs : qu'est-ce que c'est ?

C'est le document que vous tenez entre les mains (DICRIM) qui a précisément pour vocation de vous informer sur les risques existants et les moyens de s'en protéger.

## Quel risque majeur éventuel sur notre commune ?

La commune de Labège est concernée par 8 types de risques qui pourraient éventuellement survenir sur le territoire. Cela implique par conséquent une information claire sur la conduite à tenir pour les administrés.

## Sommaire

Le risque inondation .....	p 4-5
Le risque tempête .....	p 6
Le risque canicule .....	p 7
Le risque rupture de barrage .....	p 8
Le risque Transport de Matières Dangereuses .....	p 9
Le risque nucléaire .....	p 10
Le risque pandémie. ....	P 11
Le risque terroriste.....	P 12
En cas de crise : où aller ? .....	P 13
Le service d'appel d'urgence.....	P 14
En cas de crise : que faire ? .....	p 15

# Le mot du maire

Les récents épisodes climatiques et les incendies de cet été 2022 nous rappellent à quel point il est essentiel d'anticiper au mieux les risques majeurs. En ce sens, l'équipe municipale a décidé d'élaborer dès 2015 un plan communal de sauvegarde (PCS), afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leur environnement et leurs biens.

Ce plan communal définit les mesures de prévention et de secours prises pour faire face aux éventuelles situations de crise. Quelle que soit l'ampleur des moyens engagés, l'expérience nous a appris que le risque «zéro» n'existe pas et notre commune, comme toutes les autres, n'est pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique.

C'est pour cette raison que l'information et la sensibilisation des citoyens sont des éléments fondamentaux pour une prévention efficace. Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) vous présente ainsi les différents risques, vous rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation devait survenir sur la commune. Il vous permet d'être un acteur éclairé de votre propre sécurité. En de telles circonstances, vigilance et entraide sont plus que jamais essentielles.



Laurent Chérubin

Maire de Labège

Mentions légales : Directeur de la publication : Laurent Chérubin  
Responsable de la réalisation : Christophe Forest  
Rédaction : service communication avec la collaboration de Prédicit  
Mise en page : service communication  
Impression : Sicoval- Tirage : 1 800 exemplaires imprimés sur papier PEFC  
octobre 2022



# Risque : inondations

> Submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

RISQUES À LABÈGE : La commune de Labège peut être touchée par des inondations de l'Hers Mort et des crues rapides des rivières du Tricou et du Berjean ainsi que par de forts ruissellements lors d'événements pluvieux intenses.

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT



S'informer sur le risque.



Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les informations diffusées par les radios locales.

### PENDANT

> À l'annonce de la montée des eaux :



Fermer portes, soupiraux, aérations,...



Éviter tout déplacement inutile.



Couper l'électricité et le gaz.



Sur instruction des autorités, rejoindre le centre d'accueil (voir carte page 13).



Monter dans les étages avec un kit d'urgence (voir page 15).

## PENDANT

> Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :



Ne pas prendre l'ascenseur.



Ne téléphoner qu'en cas de nécessité pour libérer les lignes.



Écouter la radio de proximité.



Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée.



Être prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.



Ne pas rester dans son véhicule.



Prendre ses papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.



Ne pas revenir sur ses pas.



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

## APRÈS



Attendre les consignes des secours pour accéder au logement.



Attendre l'avis favorable de la mairie pour consommer l'eau du robinet.



Aérer et désinfecter les pièces.



Chauffer les locaux dès que possible.



Rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après autorisation.



Faire l'inventaire des dégâts et déclarer le sinistre à son assureur.



# Risque : tempête

> Phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents se produisent sur une large zone géographique.

RISQUES À LABÈGE : pour la population, les biens (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) et l'environnement (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT



Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobiliers de jardin, objets divers).



Vérifier le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermer les portes et les volets.



Si possible, rentrer chez soi.

### PENDANT



Si possible rester chez soi.



Éviter tout déplacement inutile, réduire sa vitesse en cas de déplacement impératif.



Ne pas intervenir pas sur les toitures.



Ne pas se promener en forêt ou dans les parcs.



Ecoutez la radio locale.

### APRÈS



Ne rétablir les réseaux qu'après vérification technique.



Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol.

# Risque : canicule



> Survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné.

RISQUES À LABÈGE : pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

Personnes âgées, isolées, fragiles, pensez à l'inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables, via le formulaire disponible :

- en Mairie
- au CCAS
- ou sur [www.labege.fr](http://www.labege.fr).

Cette inscription permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en cas de canicule.  
(Voir page 14)

### PENDANT



S'hydrater en buvant de l'eau régulièrement (ne pas consommer d'alcool).



Rester à son domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermer les volets le jour.



Éviter les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donner et prendre des nouvelles de son entourage.



Se renseigner auprès de la Mairie car une salle climatisée est mise à disposition du public en cas de canicule.



Écouter la radio et respecter les consignes des autorités.



# Risque : rupture de barrage

> Déversement non contrôlé de l'eau suite à la rupture partielle ou totale de l'ouvrage.

RISQUES À LABÈGE : en raison de la présence du barrage de la Ganguise (ou de l'Estrade) situé à 13km de Castenaudary (Aude) les eaux libérées mettraient environ 3h30min pour arriver sur la commune, en cas de rupture totale du barrage.

## AVANT



Connaître le signal d'alerte et les consignes pour la zone du premier quart d'heure.



Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et itinéraires.

## PENDANT



Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou les étages supérieurs d'un immeuble.



Sur instruction des autorités, rejoindre le point de regroupement le plus proche (voir carte page 13) en suivant les indications de la mairie.



Ne pas prendre l'ascenseur.



Ne pas revenir sur ses pas.



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.



Ecouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation.

## APRES



Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile.



Aérer et désinfecter les pièces inondées.



Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche.



Chauffer dès que possible.



# Risque : Transport De Marchandises Dangereuses (TMD)

> Consécutif à un accident impliquant un transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations pouvant provoquer des conséquences graves pour la population, les biens et/ ou l'environnement : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique.

RISQUES À LABÈGE : La commune de Labège est exposée à ce risque par voie routière (autoroute A.61, RD.916 et RD.16) et par voie ferrée (ligne Carcassonne-Toulouse).

## AVANT



Apprendre à connaître les risques et à savoir les identifier.

## PENDANT



Donner l'alerte : (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre.



S'il y a des victimes, ne pas les déplacer.

En cas d'incendie s'éloigner en aidant la victime.



Si un nuage toxique vient s'approcher, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement).



L'alerte sera transmise par le système de sonorisation communal.



En cas d'irritation se laver et si possible se changer.

## APRES



En cas de confinement, aérez le local à la fin de l'alerte.



# Risque : Nucléaire

Le risque Nucléaire représente tous **les rejets accidentels d'éléments radioactifs** à l'extérieur des conteneurs ou enceintes prévus pour les contenir. Les rejets peuvent se produire lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments et lors de dysfonctionnement grave dans une installation nucléaire industrielle.

Selon l'exposition à la source radioactive, ce phénomène peut générer par irradiation (proximité de la source) ou contamination (par l'atmosphère (air respiré) ou par les retombés au sol (aliments frais ingérés)), des conséquences graves et à long terme sur les personnes, les biens et sur l'environnement (pollution des cultures et des sols irréversible, perte d'exploitation, augmentation des risques de



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ



- Ecoutez la radio
- Respectez les consignes des autorités



Fermez et calfeutrez les portes, les fenêtres et les ventilations



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche

**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités**



Aller chercher les comprimés d'iode en mairie sur ordre des autorités



Les comprimés d'iode ne se prennent que sur ordre des autorités

# Risque : Pandémie



Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15.

***Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités***

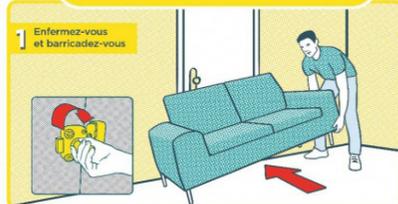
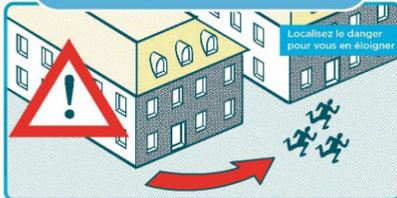


# Risque : terroriste

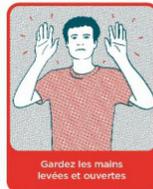
## RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

### 1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



### 3/ ALERTE ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



**VIGILANCE**

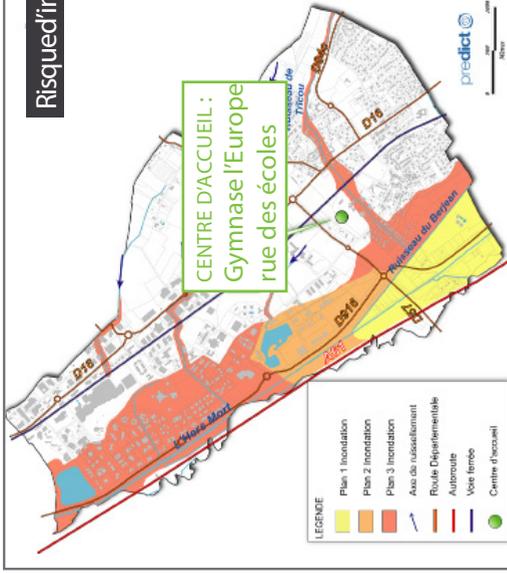
- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus : [www.encasdattaque.gouv.fr](http://www.encasdattaque.gouv.fr)

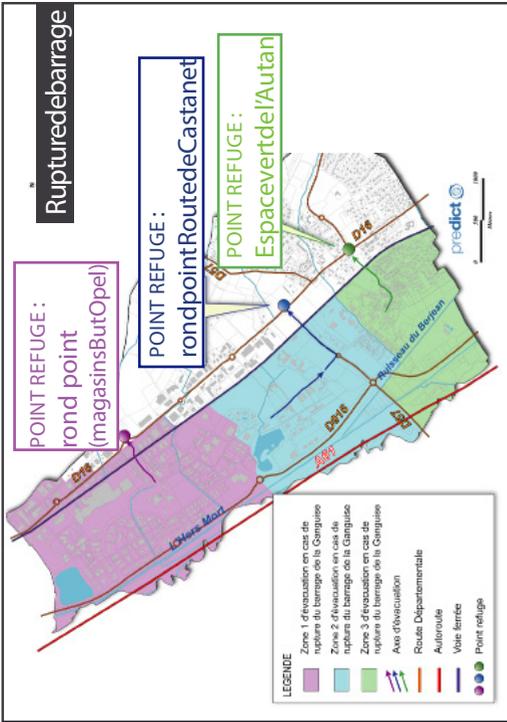


## Risque d'inondation

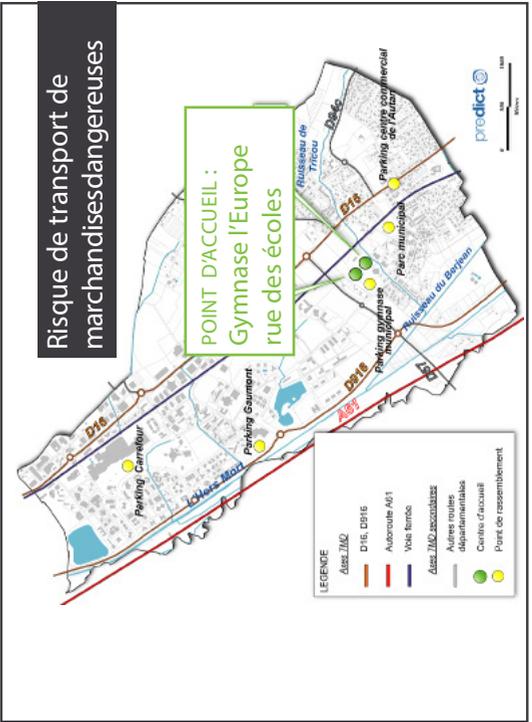


# en cas de crise : où aller ?

## Rupture de barrage



## Risque de transport de marchandises dangereuses



# VILLE DE LABÈGE

## RISQUES MAJEURS



INONDATIONS



TEMPÊTES



CANICULE



RUPTURE  
DE BARRAGE



TRANSPORT  
DE  
MARCHANDISES



ACCIDENT  
INDUSTRIEL



PANDEMIE

## COMMENT ÊTRE PRÉVENU ?

*La mairie dispose d'un système d'alerte d'urgence de façon à pouvoir informer rapidement les labègeois en cas de situations à risques.*

Remplissez le formulaire pour apparaître sur la liste des habitants à prévenir



Rendez-vous sur le site internet à  
l'adresse suivante : [www.labège.fr](http://www.labège.fr) dans  
l'onglet « Labège pratique ».

Ou



Demandez le formulaire papier disponible à  
l'accueil aux heures d'ouverture.

Vos coordonnées seront seulement utilisées pour vous contacter en cas de risques concernant les inondations, vents violents, orages violents, vagues de grand-froid, épisodes neigeux, annulations transports scolaires, reprise transports scolaires, canicule, risque nucléaire, rupture barrage Guanguise et verglas.

Ces risques ont été identifiés comme spécifiques à la commune de Labège

# EN CAS DE CRISE : que faire ?

## → CONSTITUER UN KIT DE SÉCURITÉ



Radio à piles  
France Bleu 91.8  
Sud Radio 101.8



Bougies ou  
lampes de poche



Nourriture  
et eau potable



Médicaments



Vêtements

## → S'INSCRIRE AU SYSTÈME D'APPEL D'URGENCE DE LA MAIRIE :

- Remplir le formulaire en ligne via le site internet [www.labege.fr](http://www.labege.fr)
- ou le formulaire papier disponible à l'accueil aux heures d'ouverture



Autres liens internet utiles :

- Prévisions et vigilances météorologiques : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- Carte de vigilances crues : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)
- Site de la Préfecture de la Haute-Garonne : [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)
- Portail du Ministère de la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)
- Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance : [www.cdia.fr](http://www.cdia.fr)

## → UN PC CRISE EST OUVERT EN MAIRIE DE LABÈGE :

TÉL. : 05 62 24 44 44

## → LES NUMÉROS EN CAS D'URGENCE

15

SAMU

17

POLICE  
SECOURS

18

POMPIERS  
112 (PORTABLE)

114

APPEL  
URGENCE



## → LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION

1. Contacter son assurance, se reporter à son contrat.
2. Prendre des photos des objets et zones inondés.
3. Ne rien jeter avant le passage de l'expert.
4. Déclarer le sinistre à son assureur multirisque habitation.  
Adresser la déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.
5. Effectuer ses déclarations auprès de son assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.

